



2004

UNE ANNÉE COMME LES AUTRES ?

la méthode Raffarin...



2004 doit être une année de renforcement pour :

- porter nos revendications,**
- gagner de nouveaux droits et faire respecter nos acquis.**

L'année 2004 va-t-elle être aussi désastreuse ? Nous sommes nombreux à nous le demander.

L'année 2003 a été fortement marquée par les luttes du printemps contre la réforme Fillon pour le régime des retraites. Le gouvernement Raffarin a choisi la force pour faire passer son projet et ce, malgré une mobilisation d'ampleur.

Les mêmes disent aujourd'hui être pour la démocratie sociale alors qu'ils ignorent volontairement les revendications des salariés.

D'autres mesures ont suivi cette réforme votée en juillet par les parlementaires :

- ✓ retraite complémentaire, qui baissera encore le montant des pensions,
- ✓ assurance chômage, qui privera des milliers de privés d'emplois de revenus,
- ✓ mise en place du Rma, qui obligera les Rmistes à travailler pour un faible revenu, quasi gratuit pour l'employeur...

D'autres réformes sont en cours ou à venir :

- ✓ projet de loi décentralisation
- ✓ nouvelles privatisations (Edf-Gdf, La Poste...)
- ✓ lois sur la démocratie sociale, la Sécurité sociale...

La précarité n'est pas une fatalité ! Il nous faut, dès à présent, créer les conditions nécessaires d'une riposte et des mobilisations qui soient à la hauteur des enjeux. La Cgt se battra pour :

- ✓ une réelle prise en compte des revendications des salariés,
- ✓ imposer d'autres choix, d'autres financements et obtenir des avancées sociales.

Rendons nos exigences incontournables!

Faisons-nous entendre

Indemnisation chômage

Au voleur !

Sordide début d'année pour les privés d'emplois « recalculés »... l'application de l'accord scélérateur de l'Unedic signé par le Medef et les syndicats Cfdt, Cftc, Cgc les privent brutalement de leurs droits et indemnités.

Cet accord minoritaire impose une réduction des durées d'indemnisation (avec effet rétroactif, c'est-à-dire sans respect des durées d'indemnisation précédemment énoncées) pour plus de 850 000 chômeurs, 370 000 étant exclus du régime dès janvier. Au mieux le Rmi, au pire...

Ajoutons à cela la réforme de l'Allocation Spécifique de Solidarité (l'Ass), limitée aujourd'hui à deux ans, et dont la majoration pour les plus de 55 ans est tout simplement supprimée.

Cerise sur le gâteau : la décentralisation du Rmi (dont la gestion est désormais gérée par les départements) et la mise en place du Rma.

Derrière toutes les attaques frontales du gouvernement, du Medef et de ses sbires, c'est la même logique libérale de démantèlement d'un système jusqu'alors basé sur la solidarité. Après les retraites, c'est la remise en cause de nos acquis collectifs et de l'esprit protecteur du Code du travail pour les salariés.

La Cgt et les associations qui luttent aux côtés des salariés et des privés d'emplois ne se laisseront pas faire. La bataille juridique que nous avons lancée contre les Assedics « pour rupture unilatérale d'engagement » est un premier round.

Préparons-nous à manifester pour mettre en échec ce gouvernement qui appauvrit les plus pauvres pour enrichir les plus riches.

Démocratie sociale

Attention danger

Les nombreux mois de mobilisation de l'année 2003 ainsi que les dernières négociations ont fait ressortir de manière forte les exigences des salariés quant à une réelle démocratie sociale.

Loin de répondre à ces revendications, le projet du gouvernement rime pour tous les salariés avec recul social et retour à la jungle des négociations.

En remettant tout simplement en cause la « hiérarchie des normes » (principe selon lequel un accord d'entreprise ne peut être inférieur à un accord de branche, lui-même ne pouvant pas être inférieur au Code du travail), le gouvernement déroule un tapis rouge au patronat pour qu'il organise des reculs sociaux sans précédent, et ce, en permettant aux employeurs de conclure des accords d'entreprise avec des garanties inférieures aux accords de branches. Pourquoi pas, non plus, des accords inférieurs au code du travail ?

Mais il ne s'agit que d'un début, le gouvernement souhaite aussi modifier les règles de validation d'un accord.

Celle validation se ferait qu'en fonction du nombre d'organisations syndicales signataires et non pas en fonction du nombre de salariés qu'elle représente.

Voilà une belle conception de la démocratie de la part de ces ministres.

Pour la Cgt, les choses sont claires : un accord ne peut être valable que s'il recueille la signature des organisations représentant au total plus de 50 % des salariés (en prenant pour référence les résultats des dernières élections professionnelles).

Seul un modèle de démocratie - comme nous le revendiquons - permettrait de respecter l'avis des salariés.

Soyons donc à l'initiative et mobilisons-nous en amont de ce projet de loi pour peser contre cette aberration antidémocratique.



... sur tous les fronts...

Discrimination syndicale

De qui se moque-t-on ?

Le patronat – et le Medef en tête – se plaignent de manquer d'interlocuteurs syndicaux pour négocier des accords dans leurs entreprises.

Ce sont pourtant eux qui ont des pratiques discriminatoires envers les représentants syndicaux ou les salariés remettant en cause une déci-

sion, revendiquant l'amélioration des conditions de travail...

Retard à l'avancement, harcèlement, mise au « placard », licenciement... la liste est longue et tous les coups leurs sont permis !

Le faible taux de syndicalisation en France leur permet d'avoir davantage les mains libres.

Pourtant une majorité des salariés – et particulièrement les jeunes – disent faire

confiance à la Cgt pour défendre leurs intérêts. Leur engagement permettrait, à coup sûr, d'inverser cette tendance.

L'activité syndicale doit être reconnue à tous les niveaux dans notre pays et l'action syndicale ne doit plus être considérée comme un délit.

Cela ne se négocie pas, nous devons l'imposer !



Privatisation Edf-Gdf

Une année décisive

Depuis 1946, date de la nationalisation de l'électricité et du gaz, Edf et Gdf ont su bâtir un service public de qualité basé essentiellement sur l'obligation de desserte et de péréquation tarifaire. Les bénéfices de ces entreprises sont réinjectés dans le cadre de l'investissement ou de l'entretien des réseaux.

Depuis plusieurs mois, les dirigeants de ces deux entreprises ont amorcé une politique menant tout droit à leur privatisation. Cette logique ultra-libérale impose la modification du statut des entreprises ainsi que la séparation comptable d'Électricité de France et de Gaz de France.

Au lendemain du 21 avril 2002, l'ensemble des économistes avait annoncé la privatisation pour la fin d'année. Le 3 octobre, 80 % du personnel était en grève et près de 60 000 agents ont défilé à Paris pour riposter à cette attaque du gouvernement et des directions.

Depuis cette date, la décision est constamment reportée et la nouvelle échéance affichée par le ministère des Finances est le 1^{er} janvier 2005.

Les bénéfices annuels allèchent les actionnaires, et le gouvernement renflouerait ainsi ses caisses au détriment des usagers qui verraient leur facture augmenter.

Les exemples de privatisation dans le monde entier démontrent les faiblesses du système capitaliste. Pénurie d'électricité et défaillance des installations sont à craindre.

Pour la Cgt, construire un pôle public ne peut que répondre aux attentes des usagers tant en matière de qualité de fourniture et de respect pour l'environnement.

Il est donc hors de question de prendre une telle décision sans consulter, par voie de référendum, l'ensemble des usagers.

Edf et Gdf appartiennent à la nation.

imposer d'autres choix



Retraites complémentaires

Assauts du Medef

Depuis leur création, les régimes de retraites (Sécurité sociale et régimes complémentaires) ont été l'angle d'attaque du Cnfpf, puis du Medef contre notre système de protection sociale.

Une importante agression a eu lieu en 1993 avec les mesures Balladur :

- ✓ passage de 37,5 à 40 années de cotisations,
- ✓ calcul du montant de la pension sur les 25 meilleures années au lieu de 10,
- ✓ retraite indexée sur les prix au lieu des salaires,
- ✓ application de la Csg sur les pensions...

La deuxième attaque importante a eu lieu avec les accords du 25 avril 1996 sur les retraites complémentaires – que seule la Cgt n'a pas signée – qui ont réduit de façon drastique les droits des salariés retraités et futurs retraités tant à l'Arrco (caisse des retraites complémentaires pour les ouvriers-employés) qu'à l'Agirc (caisse des retraites complémentaires des cadres).

Un récent accord signé le 13 novembre dernier par le Medef et les syndicats Cftc, Cgc, Cfdt et Fo va encore avoir des conséquences pour les futurs retraités. Que va-t-il se passer ?

- ✓ En premier lieu, même si le Medef a décidé de maintenir l'Agff (Association de Gestion du Fond de



Financement) qui permet d'assurer le financement des retraites de 60 à 65 ans, jusqu'au 1^{er} avril 2004, rien n'est garanti au-delà.

- ✓ En second lieu, quelles seront les conséquences de la loi du 24 juillet 2003 sur nos institutions des retraites complémentaires ?

Les enjeux sont les mêmes que pour le régime général de la Sécurité sociale : assurer ou non des retraites décentes.

Nos régimes de retraites établis sur le principe de la répartition doivent rester partie intégrante de notre patrimoine social basé sur la solidarité entre salariés, entre générations.

La Cgt lance actuellement une grande campagne d'information pour éclairer sur les conséquences des choix successifs fait depuis dix ans.

Battons-nous pour obtenir de nouvelles négociations tant sur les retraites de base que pour les régimes complémentaires.



Ensemble on sera plus fort, alors ne remets pas à demain le fait de te syndiquer...

Nom :

Prénom :

Adresse :

Entreprise :

Courriel :

Date de naissance :

